

# EXTRAIT du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 24 novembre 2016

Convocation du 17/11/2016

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Claire DANJEAN, Marie GERMAIN, Georges GOULY, Claude GRENIER, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Guy MOREL, Apolline PHILIPPON, Georges PUTHET

Excusés : Gérard JANODET, René PUTIN, Pierre VIALAIT

Sous la présidence de Georges GOULY, maire

Après lecture, le compte-rendu de la séance précédente du 20 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

## Point sur les dossiers en cours

### Urbanisme – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme –

Compte-rendu de la réunion de travail animée par Atelier du Triangle du mardi 15/11 à 9h30 : présentation du diagnostic environnement et des enjeux

Le compte-rendu de la réunion est remis à chaque élu ainsi que le document *Analyse de l'état initial de l'environnement*. Chacun est invité à le lire et à apporter ses remarques.

Prochaine réunion : mardi 10 janvier 2017 à 9h30 : Enjeux, première réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

### Schéma départemental de coopération intercommunale – Nouvelle intercommunalité – Evolution –

. Impact de la fusion sur nos budgets communaux – Réunion lundi 24 octobre 2016 à 20 heures à Pirajoux regroupant les communes de Beaupont/Domsure/Pirajoux et Villemotier

Intervention de M. Fabian Meynard du cabinet Partenaires Finances Locales.

Ordre du jour : impacts financiers et fiscaux de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (passage de la fiscalité additionnelle à la fiscalité professionnelle unique FPU), incidences sur les budgets communaux pour l'exercice 2017.

. Conférence des maires : lundi 5/12/2016 à 19h30 à Bourg

### Désignation des conseillers communautaires au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Pour les communes de moins de 1 000 habitants dont le nombre de conseillers communautaires reste inchangé : Les conseillers communautaires sortant font partie du conseil communautaire qui sera mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Conseiller titulaire : Georges GOULY, maire

Conseiller suppléant : Colette LOMBARD, 1<sup>er</sup> adjoint

Le Maire donne le nom de la future communauté d'agglomération : Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CABBB)

### 4 conférences territoriales définies :

. Sud Revermont (CC la Vallière et BDSR)

Siège à Ceyzériat

. Bresse Revermont (CC canton de Coligny et CCTER)

Siège à Val Revermont

. Bresse (CC Saint-Trivier et Montrevel en Bresse)

Siège à Montrevel en Bresse

. Bourg Agglo (Agglo Bourg en Bresse)

Siège à Bourg en Bresse

### Direction Départementale des Territoires – Mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme –

Le Maire donne lecture de la convention proposée par les services de l'état de continuer à instruire du 1/01/2017 au 30/6/2017 (reconductible jusqu'au 31/12/2017) au lieu et place de la commune les permis de construire à l'exception de ceux portant sur les maisons individuelles et les permis d'aménager.

Pendant cette période, les communes auront à gérer seules les certificats d'urbanisme (opérationnels ou de simple information), les déclarations préalables génératrices ou non de la taxe d'aménagement, les permis de construire des maisons individuelles.

Le Maire précise que la nouvelle agglo ne sera techniquement pas prête à assurer ce service. Afin d'assurer le service, une requête signée des 7 présidents d'intercommunalité va être formulée auprès de la DDT pour demander la prise en charge totale du service comme précédemment sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017. Un courrier harmonisé des communes pourrait appuyer cette demande.

Le conseil municipal décide de ne pas signer cette convention de mise à disposition.

**Communauté de communes du canton de Coligny – Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de l'Ain et la MSA Ain-Rhône – Délibération DEL20161124001**

VU la délibération du conseil communautaire du 21/11/2016 ;

Le Maire rappelle à l'assemblée les contrats précédents signés avec la CAF et la MSA de l'Ain, contrats territorialisés à l'échelle de la Communauté de Communes du Canton de Coligny :

- contrat Enfance n° 1 pour la période 2005-2007
- contrat Enfance Jeunesse n° 2007-92 pour la période 2008-2011
- contrat Enfance Jeunesse n° 2012-117 pour la période 2012-2015

Il précise le contenu des actions inscrites au titre de cette dernière convention d'objectifs et de financement et de son avenant n°1 signé avec la commune de Villemotier en avril 2015 :

<i>Volet</i>	<i>Action</i>	<i>Collectivité signataire</i>
ENFANCE	Relais Assistantes Maternelles caRAMel en partenariat avec la Communauté de Communes de Treffort en Revermont pour un temps d'animation proratisé de 0,63 ETP	Communauté de communes du Canton de Coligny
	EAJE Micro crèche Car'hibou à Domsure (10 places)	
	EAJE Multi accueil Caram'bole à Bény (30 places)	
JEUNESSE	Garderie périscolaire et ALSH extra-scolaire Les P'tits Loups	Commune de Villemotier
	Garderie périscolaire Les P'tits BeauDoms	Commune de Beaupont Commune de Domsure
	ALSH périscolaire Les Petits Bényeurs	Commune de Bény

Arrivé à échéance le 31/12/2015, il convient donc de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse.

Le Maire donne lecture de la nouvelle convention d'objectifs et de financement du CEJ n°2016-14 d'une durée de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Il annonce l'inscription de deux nouvelles actions pour le volet JEUNESSE avec le centre de loisirs de Marboz.

Il souligne l'engagement financier de la MSA Ain-Rhône à hauteur de 7,92 % des prestations versées par la CAF pour la durée totale du contrat. Pour l'ensemble du territoire, l'enjeu financier représente 595 500 € sur les 4 ans (551 800 € au titre de la CAF et 43 700 € de la MSA).

Enfin, il précise le contenu des actions inscrites et le financement réservé pour les communes de Beaupont – Domsure :

- micro crèche Car'hibou avec l'évolution vers un multi accueil d'une capacité de 12 places, selon les demandes d'accueil, au 1<sup>er</sup> septembre 2018

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse – Convention d'objectifs et de financement – dossier n° 2016-14, avec les communes de Beaupont, Domsure, Bény, Villemotier, Marboz, et en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône.

**Gestion comptable de la commune : Amélioration liaison comptable dématérialisée entre fournisseurs / commune / trésorerie :**

Rappel : Dématérialisation des flux comptables au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Devis présenté par BERGER LEVRAULT, fournisseur de tous nos logiciels actuels :

- Contrat de services de 3 ans/maintenance et mise à jour du logiciel : 100 € /an HT
- Logiciel : 500 € HT (600 € TTC)

Cette solution est retenue, ce logiciel était complémentaire avec l'ensemble des logiciels utilisés par la mairie notamment comptables.

**Budget principal – Décision modificative n° 2016–03 – Délibération DEL20161124002**

VU la mise en service du contrat auprès de BERGER LEVRAULT : Echanges Sécurisés ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de provisionner cette dépense par un virement de la section de fonctionnement ;

Le conseil municipal modifie le budget communal comme suit :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DF 60622 Carburant	600.00	
DF 023 Virement à la section d'investissement		600.00
RI 021 Virement de la section de fonctionnement		600.00
DI 2051–260 Achat logiciel comptable « échanges sécurisés »		600.00

**Recensement de la population – Création de postes d'agent recenseur – Délibération DEL20161124004**

La collecte se déroulera du 19/01 au 18/02/2017. Avec 310 logements à recenser, l'INSEE nous oblige à avoir DEUX agents recenseurs : Martine GREGAUD et Robin FRERE. La commune sera donc divisée en 2 districts

Le conseil municipal créé deux emplois d'agent recenseur.

**Ecole** – Compte-rendu du conseil du conseil d'école mardi 8/11/2016 (Marie/Sonia)

Les effectifs seront légèrement en baisse : actuellement 113 élèves ; Prévisions 2017/2018 : 104 élèves (109 avec les TPS).

**Informations diverses –**

**Agriculture – Fortes pluviométries en mai/juin 2016 – Aides de la PAC (politique agricole communes) –**

Rappel : Discuté en séance du 2 juillet 2016

Les organisations professionnelles agricoles avaient sollicité les communes pour déposer une demande auprès du Préfet pour que l'excès de pluviométrie (voire la grêle) soit reconnu comme une catastrophe naturelle.

En effet, avec le printemps très pluvieux, les agriculteurs n'ont pas eu la possibilité d'ensemencer, soit le semis n'a pas levé ou les jeunes plants ont été détruits par l'excès d'eau. Or les surfaces nues ne peuvent pas prétendre aux aides agricoles de la PAC.

Vu la démarche particulièrement lourde, le Ministère de l'agriculture a informé le préfet, début juillet, qu'un arrêté préfectoral listant les communes, où des parcelles se trouvent partiellement ou totalement découvertes en raison des intempéries, pourrait suffire à attester de la force majeure, et permettre aux agriculteurs de percevoir la totalité de leurs aides.

En conclusion, les communes n'ont pas à solliciter du préfet l'état de catastrophe naturelle pour justifier que des terres restent légitimement sous couvert. La liste des communes concernées est dressée par le préfet avec l'aide des organisations professionnelles agricoles.

**Réclamation collective en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties suite aux évènements climatiques exceptionnels en 2016 ayant touché la commune –**

Le Maire donne lecture du courrier des services fiscaux de l'Ain du 9/11/2016.

Par arrêté préfectoral du 2/09/2016, le préfet a désigné la commune de Beaupont comme présentant des dommages aux cultures objectivement comparables à ceux d'une catastrophe naturelle suite la pluviométrie du début d'année. Par ailleurs, les chiffres issus des récoltes des trois dernières années permettent de constater que les rendements de la plupart des cultures ont été fortement impactés par ces conditions climatiques exceptionnelles.

L'article 1398 du code général des impôts prévoit qu' « en cas de pertes de récoltes sur pied par suite de grêle, gelée, inondation, incendie ou autres évènements extraordinaires, un dégrèvement proportionnel de la taxe foncière afférente pour l'année en cours aux parcelles atteintes est accordé au contribuable, sur réclamation présentée dans les formes et délais prévus par le livre des procédures fiscales ».

Néanmoins, « lorsque les pertes de récoltes affectent une partie notable de la commune, le maire peut formuler au nom de l'ensemble des contribuables intéressés, une réclamation collective... »

Par souci de simplification, à défaut de réponse sous quinzaine et en tout état de cause avant le 30/11 prochain, les services fiscaux considérerons que la commune souhaite bien introduire une réclamation pour tous les propriétaires de terres agricoles affectées à la production de céréales sur la commune ou plus généralement codifiées dans la catégorie « terres » du fichier foncier.

**Été 2015 – Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle –**

Rappel : une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été formulée par la commune suite à la sécheresse de l'été 2015.

Par courrier du 24/10 dernier, le Préfet nous fait part du refus pris par arrêté interministériel du 16/09/2016.

#### **Cartes d'identité – Nouvelles modalités de délivrance dès le printemps 2017 –**

Le Maire donne lecture du courrier préfectoral du 9/11/2016.

Le « plan préfectures nouvelle génération » prévoit de nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes d'identité. L'objectif de cette réforme vise à sécuriser les titres et à lutter contre la fraude, à offrir à l'utilisateur des procédures dématérialisées de demandes de titres.

Ces demandes seront traitées seulement dans les communes équipées d'un dispositif de recueil.

#### **Syndicat Sevron Solnan –**

Des travaux de renforcement des berges *aux Côtes, à la Ferrière* sont en cours.

#### **Compte-rendu de l'AG du SIEA** du vendredi 18/11 à 16h à Saint-Vulbas (Guy)

AG le 17/02/2017 à Péronnas : présentation du budget

AG le 8/04/2017 à St-Vulbas : vote du budget

#### **Beaupont Infos n° 4** – Claire Danjean présente l'ébauche du BI n° 4.

**Fleurissement** : L'Association « route fleurie de la Haute Bresse » dévoilera son palmarès 2016 après la projection d'un diaporama le vendredi 25/11 à 19h30 à l'Espace Clair Matin à Pirajoux.

**Téléthon du samedi 3/12/2016** : Les organisateurs du challenge pédestre cantonal organise un relais pédestre l'après-midi afin de collecter les dons.

Départ de Beaupont devant la mairie à 12h30

Arrivée à Beaupont aux environs de 17h30

Un bol de soupe sera servi à la salle des fêtes par le comité des fêtes.

Suivra la soirée soupes du comité des fêtes. Tout le monde sera le bienvenu. Le Père Noël sera lui aussi présent avec les enfants.

#### **Invitations –**

- les petites scènes vertes : invitation au spectacle les 5/6/8/9 déc à 9h30 et 14h30, le 7/12 à 9h30 et 15h à la salle des fêtes de Coligny
- Musée de la résistance : AG le vendredi 9/12 à 15h à Nantua
- Week-end artistique des Amis de Coligny les 3 et 4/12/2016
- Arbre de Noël communautaire le mercredi 14/12 à 17h30 à Marboz

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.